



Commune de La Sagne

## ARRETÉ DE VALIDATION

---

Le Conseil communal de La Sagne ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

vu la publication faite dans la Feuille officielle n° 11 du 17 mars 2023 ;

considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la Chancellerie d'Etat dans le délai légal,

a r r ê t e :

**Article unique** La votation communale du 12 mars 2023 relative à l'arrêté concernant l'extension et la remise en état de la carrière du "Bois Vert" est validée.

La Sagne, le 3 avril 2023

Au nom du Conseil communal  
Le Président

Fritz Schmid

Le Secrétaire

Laurent Benoit